XV ANNÉE — N° 4893 — LUNDI 21 MARS 1904

# LA CROIX

## DE ROUBAIX-TOURCOING

PARIS, VIIe
5, rue Bayard, 5.

LILLE
15, rue d'Angleterre, 15.

## Le véritable remède à l'alcoolisme

On y vient tout doucement, parce que, dit-on tard, il faut bien aller vers les solutions simples, pratiques, rationnelles.

En Belgique et en France, des médecins [illegible] qui s'intéressent, comme [illegible] les modestes chroniques publiées ici, précisément, spécialement, voulu jadis [illegible] privatus, à l'Académie de médecine de Paris, à l'Union syndicale de Bruxelles, en tout cas en partie, le remède que nous avons indiqué, il y a dix ans, et dont nous avons démontré, maintes fois, l'excellence, dans ce journal.

Ce remède peut être formulé en ces trois propositions :

« La loi détermine la quantité maximum « d'alcool qui peut être contenue dans les « spiritueux ; elle détermine la toxicité « maximum qui peut être tolérée dans des « spiritueux. Partout en année, la loi réduit « [illegible] »

[illegible]

C'est tout. La solution du grand problème de l'alcoolisme, solution économique, solution hygiénique, est là et non ailleurs.

* *

La protection [illegible] des spiritueux n'est [illegible]. Le monopole gouvernemental n'est [illegible] à l'encre, la vente en masse de la formidable armée des distilleurs, des marchands de liqueurs, des cabaretiers et de leur clientèle, une organisation administrative et industrielle à créer, complexe et grandiose, pour des résultats fort [illegible].

Ici, rien de pareil, puisque rien n'est changé, en apparence. MM. les cabaretiers vendent toujours du genièvre, du cognac, du vermouth, ils en vendent autant, ils vendent aussi [illegible] liqueurs contenant un peu moins d'alcool. [illegible] un, deux ans plus tard, le [illegible] tolérés sont réduit encore et progressivement, tandis que les droits sur l'alcool [illegible] plus élevés.

En même temps que l'on oblige les liqueurs à [illegible] leurs spiritueux, la loi les oblige à déclarer la nocivité de ces liqueurs, [illegible] la nocivité qui résulte de l'addition d'essences naturelles ou artificielles.

Il leur est permis de fabriquer, dans leurs [illegible], tout ce qui leur paraît par la loi, de l'essence d'amandes amères, de l'acide pyrogénique, de l'essence d'absinthe. Seulement, il leur est interdit de fabriquer ou de [illegible] de détenir des spiritueux ayant un [illegible] supérieur à celui que [illegible] la loi.

Et la conséquence, si [illegible] merveilleuse, sont d'une [illegible] : [illegible] tout cela existe ou à peu près, en Belgique, sans que l'on paraisse s'en douter.

Dans les cabarets qui ne payent pas le droit de licence, il est interdit de vendre des boissons ayant un titre supérieur à celui que la loi a fixé. Nous appliquons la même réglementation aux distilleurs, aux liquoristes, à tous les cabaretiers, seulement, ici la tolérance alcoolique est plus grande, au début, mais va décroître d'année en année.

Ainsi que nous l'avons dit souvent, le dosage de l'alcool dans une liqueur est une opération élémentaire, la détermination de la toxicité est plus simple encore : une balance, une seringue à injection, un lapin, voilà tout le matériel nécessaire à cette dernière opération.

Avec cela, on peut établir en quelques minutes si la dose de poison contenue dans une [illegible] dépasse le taux légal. Le lapin est ici le réactif vivant qui décèle le poison, sa mort après une injection faite à dose déterminée montre irréfutablement qu'il y a contravention.

Le procédé ne serait appliqué évidemment que dans les cas controversés, mais, [illegible]

[illegible]

Dans ce système, l'État n'est point marchand d'alcool ou fabricant d'alcool, il réglemente simplement la vente d'un produit dangereux et toute la réglementation est basée sur un fait : la puissance toxique de l'alcool, puissance qui peut se mesurer mathématiquement et qui, un jour, sera inscrite dans la loi — espérons-le — sous cette forme précise, nette et terrible : « La vente de toute liqueur titrant un kilogramme de matière vivante à dose de [illegible] est interdite. »

Dans son application, le système est tel qu'il ne peut en aucune façon troubler l'équilibre budgétaire ni le commerce des distillateurs, liquoristes et cabaretiers. Sans doute, les droits sur l'alcool s'élèvent d'année en année, mais comme il y a moins de cet alcool dans les liqueurs, le prix d'achat, le prix de détail reste le même.

Et de même que l'on fait la police du lait, du beurre, de cent autres produits, on surveillera, on inspecte la bonne exécution des mesures légales concernant la vente des [illegible]

[illegible]

Nous avons dit tantôt que l'idée fait des progrès, en Belgique et ailleurs. Nous avons eu, l'an passé, la bonne fortune de trouver une de nos chroniques reproduite dans le Bulletin de la Société belge de tempérance, et dans le Bulletin de février, le distingué [illegible], approuve absolument les propositions formulées à l'Académie de médecine de Paris par Hariot, propositions qui tendent notamment à la réduction du titre alcoolique des liqueurs.

Le Comité régional de la Ligue patriotique contre l'alcoolisme considère la proposition Hariot comme le véritable programme de la lutte contre l'alcoolisme.

À l'Académie de Paris, plusieurs membres se sont prononcés en faveur de la diminution du titre alcoolique des spiritueux, à la Chambre syndicale du commerce, MM. Yeowyn et Dubreuq ont préconisé semblable réforme.

Un point, seulement reste controversé. Comment faut-il réglementer les liqueurs à essences. Pour le docteur Blanfait, il y a lieu d'interdire absolument l'essence d'absinthe et de prohiber la fabrication et le débit de toute liqueur contenant plus de un gramme d'essence par litre quelle que soit cette essence.

Cette solution, à notre avis, est la meilleure ou la moins mauvaise de toutes celles qui avaient été formulées jusqu'ici, parce qu'elle est claire et complète, [illegible] n'en restera pas moins démontré de la supériorité de notre formule basée sur la toxicité mortelle des boissons alcooliques. Elle est la plus simple de toutes, la plus facile à mettre en pratique, elle a une portée morale indiscutable, elle fournirait à la loi une base positive inattaquable.

Tôt ou tard, on y viendra, seul et sûr n'en doute peut-être, le docteur Blanfait est en route.

(*Patriote de Bruxelles*).

Le *Fidèle du Siècle*, journal mensuel illustré, un franc par an.

## ERREURS HISTORIQUES

Ce n'est pas seulement sur la Révolution que nous avons tous, à l'heure qu'il est, jeunes ou vieux, et surtout vieux, à refaire notre instruction, mais sur toute l'Histoire de France, et même, dans beaucoup de cas, sur l'histoire du monde entier.

Depuis une trentaine d'années, les multitudes de mémoires particuliers, de lettres retrouvées dans les archives de famille, d'études puisées dans les archives publiques, d'actes découverts chez les notaires, ne cessent pas de nous montrer une certaine Histoire, et celle-là même qui était l'Histoire reçue, officiellement enseignée et propagée, comme la plus grossière des duperies ou la [illegible]

[illegible]

## CONCOURS LINIER de 1904

**Organisé grâce aux subventions du gouvernement de la République et du Conseil général du Nord.**

Comme les années précédentes, le Comité Linier et la Société des Agriculteurs du Nord daigneront de [illegible] le concours Linier de 1904 ; l'un apportant son compétence industrielle, l'autre sa compétence agricole et l'appui de son organisation puissante et éclairée.

Depuis quatre ans, la culture du lin, dans le département du Nord, est en grand progrès au point de vue de l'importance des ensemencements, et les agriculteurs ayant tiré un profit plus rémunérateur de leur récolte, vont persévérer sans doute dans cette voie.

Par suite de la crise textile, les plantations en betteraves vont encore se restreindre, laissant libres des superficies considérables que le cultivateur aura intérêt à ensemencer en lin.

D'autre part, la hausse de prix des lins de Russie et les cours très élevés du coton tendent au relèvement du prix des lins de pays et incite la filature à consommer davantage de ces derniers. Ce qui n'est pas [illegible] ces dernières années, où la Russie n'a pas eu de récoltes défectueuses, a montré que les lins du pays pouvaient être pour la filature un appoint sérieux.

Comme nous l'avons dit souvent, nous souhaitons que les cultivateurs s'attachent à obtenir de grands rendements pour diminuer leur prix de revient ; ils ne doivent pas oublier le prix de vente, et la filature a dû [illegible] à cause du bon marché des lins de Russie. Nous sommes convaincus que l'intérêt du cultivateur est surtout d'obtenir un lin d'un bon rendement et d'une bonne qualité moyenne.

De grands progrès ont certainement été réalisés dans ce sens depuis quelques ans ; les notes agricoles données par la Société des Agriculteurs du Nord pour les derniers Concours constatent que la culture du lin se fait maintenant presque partout d'une manière rationnelle. Seuls quelques cultivateurs n'en tiennent encore à la routine et ne paraissent pas avoir profité des progrès signalés, surtout au point de vue des engrais appropriés à la culture de leurs terres et à leurs assolements.

Un autre point intéressant pour l'industrie linière nous préoccupe depuis longtemps déjà : nous voulons parler du tillage mécanique et à la main qui procurait jadis du travail à un grand nombre d'ouvriers de nos campagnes.

Il y a un effort à faire pour réveiller dans notre département du Nord cette industrie du tillage si prospère autrefois, et nous voudrions voir installer dans nos centres liniers des tillages coopératifs comme on en a déjà organisé plusieurs en Belgique.

Déjà, lors des concours précédents, nous avons, dans cet ordre d'idées, donné des encouragements aux ouvriers tilleurs ; en 1904, nous accorderons des récompenses, non seulement aux ouvriers, mais aussi aux cultivateurs et aux entrepreneurs de tillage qui auront fait le plus d'efforts pour maintenir et faire prospérer cette industrie.

[illegible]

### Programme

Conditions d'admission au concours

1° Les cultivateurs [illegible] devront être domiciliés dans le département du Nord et [illegible] ; les tilleurs devront [illegible] pour pouvoir être admis à concourir [illegible] dans un département.

2° Les cultivateurs devront faire un meilleur [illegible] de graines différentes ou d'engrais.

3° Les concurrents devront envoyer leur déclaration d'inscription le plus tôt possible et au [illegible] au Comité Linier, 8, rue Faidherbe, à Lille.

Il ne devront laisser enlever par les délégués du Comité, au moment de l'arrachage, le lin recouvrant une superficie de dix mètres carrés, sans [illegible] par des jalons posés par le jury et cela pour chacune des variétés de graines ou d'engrais. Ces échantillons sera lié, [illegible] d'une étiquette, plombé et muni d'une [illegible] portant, comme [illegible] le numéro d'ordre d'inscription du concurrent.

Les échantillons seront expédiés immédiatement, aux frais et par les soins du concurrent, à M. J. Dalle, de Bousbecque, en gare d'Halluin.

[illegible] après la récolte, à M. Eugène Dubrulle, de Quesnoy-sur-Deûle, [illegible]

Les Cultivateurs-Tilleurs et les Tilleurs devront faire part à M. Eugène Dubrulle de leur intention de concourir pour cette spécialité, en indiquant le nombre d'ouvriers qu'ils [illegible] pendant les campagnes 1903-1904 et 1904, ainsi que la moyenne des rendements qu'ils ont obtenus et des prix auxquels ils ont vendu leurs produits. Ces divers renseignements devront être certifiés exacts et la signature du cultivateur légalisée par le Maire de la Commune.

### Jury

Le Comité Linier et la Société des Agriculteurs du Nord dirigeront de concert le service du Concours.

[illegible] dans chaque arrondissement, les Vice-Présidents de la Société des Agriculteurs du Nord seront chargés de former les jurys qui examineront les cultures [illegible] consateront tous les détails et les résultats des champs d'expériences [illegible] sur et leur attribueront une note de mérite.

De plus, au point de vue industriel, le Comité Linier examinera les échantillons de lin préparés sur les champs d'expériences et leur attribuera [illegible] une note de mérite après [illegible].

Le classement définitif en fera suivant la moyenne des deux notes [illegible].

Des récompenses sous forme de médailles et de primes seront décernées aux ouvriers tilleurs pour longues années [illegible] par des certificats [illegible] leur aptitude au travail du lin. Ces certificats devront être légalisés par le maire de la commune ou résident l'ouvrier.

[illegible] recommande aux concurrents de faire l'emplacement [illegible] avec une [illegible] pour les faire parvenir à M. Jean Dalle, car les lins qui arriveront à Bousbecque échauffés et en état de fermentation seraient forcément hors concours.

## Les émeutiers d'Armentières

Dans la lutte des jaunes [illegible] contre les [illegible], [illegible] une erreur, [illegible] que vous voulez rectifier.

L'accusé Gilbert a été condamné à 3 ans de prison, sans sursis.

L'accusé Dissiez a été condamné à la même peine, mais avec sursis.

# LILLE

## CHEZ LES RADICAUX

Douze cents personnes au maximum — les journaux du Bloc diront deux mille — sont allées, hier après-midi, au Théâtre municipal, écouter les calembredaines de deux parlementaires méridionaux appelés par la Fédération Républicaine du Nord, en termes plus clairs le parti radical et radical-socialiste. —

On avait annoncé la présence de deux autres illustres inconnus, le sénateur Rigal, député du Cantal, et du nommé Petitjean, sénateur de la Nièvre. On comptait aussi, *non pas*, sur le plus célèbre Clémenceau. Ni celui-ci, ni les autres n'ont paru.

Il n'y avait donc qu'un député de l'Hérault, M. Lafferre, et un sénateur du Vaucluse, M. Béraud. On ne peut pas tout avoir.

Comme auditeurs, le ban et l'arrière-ban des loges, un las de fils d'Israël, des fonctionnaires — les pauvres ! — en veux-tu en voilà, quelques élèves d'écoles officielles, et une vingtaine de dames, s'il vous plaît, qui [illegible]

[illegible]

Rasé depuis huit jours, face de vieille dogue, gros ventre, — il mange tout de suite — M. Béraud, en discourant, se promène sur le devant de la scène, avec l'allure d'un éléphant qui serait entré dans un magasin de Sèvres.

Il gesticule sans arrêt, il ne sait parler décemment ; il crie, il hurle d'une voix [illegible] de Fesch — à la fin de chaque tirade et en arrive à vider la carafe entière !

Il tient son largeur en main, mais il ne s'en sert que pour lire des citations, pour faire durer le discours, et il en lit jusqu'au lendemain ! Il en a plein ses poches. Puis, il les paraphrase, il s'anime, il s'échauffe, ses yeux brillent d'un mauvais regard, il fait ressortir ses cordes vocales, et sa bouche se tord comme celle d'un diable-gargouille au toit d'une cathédrale.

Quand il veut plaisanter, et il plaisante à la façon de l'ours qui mange les pavés, M. Béraud, sorte d'Auguste en rupture de costume, place son pouce au bord du pantalon et attend l'effet, les rires et les applaudissements.

Un échantillon de ces saillies spirituelles ? Cela fera plaisir aux médecins, aux savants et aux philosophes. [illegible]

[illegible]

L'orateur, M. Lafferre, paraît plus dégagé. Peut-on [illegible] ? Il s'exprime à voix presque basse, voilée, caverneuse, [illegible] des fonctions de Ventrèche Mabre. Il ne lui manque que le maillot et le pipe à propos.

Il distribue à si haute dose les vapeurs de phosphore et d'opium, sans doute, de son cerveau, que les batteries d'allégresse sont malheureusement rares et, qu'on lui brûle la politesse en quittant la salle.

On s'essuyait et on s'endormait ce flux de paroles.

Ce qu'on dit ces deux bonshommes, ce qu'a dit le docteur Debierre, qui les a présentés, puis remerciés, on le devine bien.

Les cléricaux, les conservateurs cléricaux, les libres-penseurs, les républicains, la démocratie, la calotte, la loi Falloux, la réaction, l'esprit réactionnaire, l'anti-cléricalisme, la congrégation, les curés, les jésuites, Mentalembert, Bougeot, Thiers, Gambetta, Jules Ferry, Jules Ferry, M. Pelletan, les moines ligueurs, les moines [illegible], les [illegible], les [illegible], les [illegible], les [illegible], le Père du Lac, l'Inquisition, les Moines, la République, la séparation de l'Église et de l'État, la République blanche, la République rouge, c'en était une bouillabaisse infernale.

Mais ils n'ont pas osé avouer carrément le caractère de leur réunion.

— On a affirmé que nous faisions une réunion de francs-maçons, a dit le docteur Debierre. Si cela était vrai, nous n'en rougirions pas !

Non, certes, ô docteur, mais avait-on raison de l'affirmer ?

Et comme un auditeur criait que vraiment la réunion était une réunion de francs-maçons, on le cueillit proprement et on l'expulsa.

Or, fait le tour d'un autre qui après une attaque contre les ultramontains, réplique : « Vivent les ultramontains ! »

Toute la salle alors d'applaudir.

A noter aussi que n'étaient fait exprès, parce que retenus dans leurs circonscriptions, les Lecomte, Pollé, Girard, Drou, Débève, Bersez, Déconthine, dont le docteur Debierre fit un éloge dithyrambique.

Un ordre du jour à Combes fut voté à l'unanimité.

Une bouillabaisse infernale, nous l'avons dit, et qui donnait le haut le cœur, autant que deux « boules puantes » jetées dans la salle par d'aimables citoyens.

Avant d'aller dans une réunion de ce genre, il est de toute nécessité d'entrer chez le pharmacien du coin et de lui demander quelques flacons d'eau de Cologne.

Ch. L.

## ASSOCIATION RÉPUBLICAINE LIBÉRALE

*Comités républicains libéraux du canton Nord-Est*

### Grande réunion à l'Alcazar

Hier à 4 h., a eu lieu dans la grande salle de l'Alcazar, une importante réunion organisée par les Comités républicains libéraux du canton Nord-Est.

Douze cents personnes remplissaient la vaste salle, parmi lesquelles de nombreuses dames qui venaient entendre parler des graves questions qui réclament leur intérêt [illegible] de leurs fils.

M. Bettot-Rogez préside, ayant à ses côtés MM. Grousseau et Chantry, les orateurs de la réunion ; puis MM. Guillaux, Fiquet, Remy, Bernard, Pérez, Boduin, Guillaud, Roussel, Gérard, H. Barbey, etc.

En quelques mots très heureux, M. Bettot-Rogez expose le but de la réunion ; il [illegible] les dames qui viennent entendre parler de la liberté de l'enseignement, puisque dans cette question se trouve engagée l'âme de leurs enfants, de ces chères petites êtres qui constituent le meilleur de leurs affections.

Il présente ensuite les orateurs. Il constatera le canton Nord-Est est heureux et fier de posséder et d'entendre aujourd'hui M. Grousseau.

[illegible] la parole à M. Chantry qui [illegible] l'un de ces dévoués jeunes gens qui consacrent toutes les ressources de leur énergie et de leur intelligence au triomphe de toutes les nobles causes.

M. H. Chantry, ayant pris la parole, [illegible] avec un rare bonheur dans l'exposition [illegible] une chaleur communicative dans la salle [illegible] dans la salle, développe d'une façon [illegible] le sujet suivant : [illegible] leurs adversaires [illegible] la question sociale. Les radicaux [illegible] ont beaucoup promis, [illegible] qu'étant la majorité et le pouvoir, ils n'auraient tenu.

La période [illegible] de M. Millerand [illegible] ; [illegible] que les réformes possibles, elle ne les [illegible] par [illegible] Est-ce dire qu'il n'y a pas un programme bien défini ? Non, [illegible] Il suffit, démontre M. Chantry, de parcourir rapidement quelques-uns des réformes qu'ils préconisent. Ils sont partisans de l'intervention de l'État, de l'association et de l'individu, suivant que les revendications demandent pour être réalisées l'effort de l'un ou de l'autre.

Leur but est « d'améliorer progressivement et sûrement la situation des travailleurs et de leur rendre plus doux le rude chemin de la vie.

Le jeune et éloquent orateur termine en faisant un vibrant appel à l'union de tous pour obtenir dans la Société économique le maximum de la justice sociale et dans la Société politique le maximum de liberté égalité.

La péroraison de M. Chantry s'achève au milieu d'unanimes approbations.

M. Bettot-Rogez donne ensuite la parole à M. Grousseau, et c'est ensuite une salve d'applaudissements qui salue le vaillant député.

M. Grousseau remercie, tout d'abord M. Bettot-Rogez, l'homme de cœur et de dévouement qui, l'a présenté en termes si aimables et si élogieux. Ce n'est pas une note de découragement que vient nous apporter M. Grousseau ; c'est plutôt une parole d'espérance, car « l'avenir est à nous si nous savons le conquérir. »

Après un mot aimable pour les dames qui exercent souvent une influence considérable sur leurs maris, l'éloquent député du Nord fait un tableau saisissant de la lutte dont le ministère conduit les affaires de la France. Le gouvernement [illegible] de questions religieuses, [illegible] parlement on se proraît au Conseil, [illegible] pendant ce temps on néglige les affaires du pays. M. Combes, l'homme nécessaire, [illegible] nous vient tout de moi, ne fait du reste qu'exécuter le rôle pour lequel il a été [illegible] et mis au monde à la présidence du Conseil. La majorité des députés laissera faire ; [illegible] faiblesse s'explique par ce fait qu'ils tiennent tous à « s'asseoir à la table d'hôte de M. Combes. »

---

FEUILLETON — N° 8

## LES DIEUX D'OR

par Joseph DIVAT

Et cela n'était pas inutile, car, après dix autres mètres, Alvare ne s'était pas trouvé plus avancé en apparence. Il ne voyait toujours par le fond, et il lui fallut recommencer le même double boyaux de cavier et de trouver [illegible].

VIII

La bataille

Ce coup, comme Alvare rentrait au campement quelques coups de feu d'abord, puis une fusillade violente, éclatèrent.

Le camp était confié à la garde d'un mulâtre de la Guadeloupe, qui portait le nom original de Caprice. Ce Caprice, petit, avec des pommettes saillantes, des yeux saillants aussi et une épaule plus haute que l'autre, avait l'air, en effet, d'un fort méchant coquin de la Nature. Mais c'était un brave homme, courageux et raisonnable à la fois, qui Alvare aimait bien.

Caprice se précipite au devant de son chef, en criant :

— Canales, en ais que Dolagnon ! Que faut-il faire ?

— Y aller voir, naturellement.

Et Alvare appela par leurs noms dix hommes, Martiniquiens, Guadeloupéens ou Colombiens.

— Pacheco ! Luiz ! Léopold ! Antonio ! Louis ! Iago ! Napoléon ! Philippe ! Juan ! Christobal ! vos fusils ! et en avant ! Nous allons nous amuser et gagner trois piastres de gratification !

Alvare et ses soldats marchèrent droit vers la fusillade. Elle cessa presqu'aussitôt. Ils rencontrèrent Dolagnon et nos chasseurs qui revenaient à pas tranquilles.

— Eh ! bien, mon vieux Dolagnon, demanda Alvare, qui est-ce qui fe canardé ? Personne de blessé ?

— Non. Tout va bien.

Et Dolagnon fit son rapport.

En pleine forêt, comme ils rentraient au campement, chargés de trois pécaris, ils s'étaient trouvés en face de deux mulâtres armés dont ils s'étaient emparés aussitôt, sans que ceux-ci, terrifiés, aussent jeté un seul cri.

— D'ailleurs, explique Dolagnon, nous leur avons enfoncé un bouchon de feuilles dans la bouche (Dolagnon ne disait pas « bouche », mais un mot plus vulgaire) ; et en attendant que ça fut fait, nous leur serrions le cou.

Ces mulâtres étaient des déclareurs de Lobston ; et, quelques minutes après, le [illegible] de sa troupe, survenant à son tour, [illegible] des coups de fusil qui avaient abattu trois hommes. Alors Dolagnon avait entendu une voix très forte, qui donnait des ordres, et son détachement avait été si vivement poursuivi qu'il avait dû abandonner ses prisonniers. L'ennemi, évidemment, tentait de le cerner. Par une retraite très rapide et que protégeait un tir nourri, Dolagnon avait évité d'être pris. D'ailleurs, la poursuite s'était arrêtée aussitôt : Lobston avait compté sans doute de rentrer dans quelque embuscade.

Alvare était joyeux.

— Enfin, s'écria-t-il, nous le tenons ! Ah ! la gredin, cette fois-ci, on sait où il est ! Et s'il revient pour les attaquer, ils qu'on les voit, ils ne sont plus dangereux. Il ne reste qu'à les tuer, ce qui est facile.

A ce moment, Caprice amena un Indien sans armes qui venait de lui demander de le conduire à Alvare.

— Carmelo ! s'écria celui-ci. Comment, ils ne t'ont pas assassiné, mon ami ?

— Non, senor.

Carmelo avait été emmené par un petit détachement qui avait longtemps séjourné près des sources du rio Coclé. Puis Lobston l'avait ramené vers le Chucara. Profitant du trouble occasionné par le combat imprévu contre Dolagnon, Carmelo avait pris la fuite.

— Peux-tu nous renseigner, demanda Alvare, sur le nombre, la position et les intentions de nos ennemis ?

— Oui, senor. Ils sont un peu plus de cinquante. Ils se sont arrêtés à un rancho, tout près d'ici, en dessous d'une quebrada. Ils campent là, et ils ne vous attaqueront pas avant demain matin.

— Ah ! le rancho de Pedro !

La case en question appartenait à un petit caféière de profession, et à cause de cette profession même, occupait toujours absent, elle était située sur une [illegible] au milieu d'une très grande aire de terre battue.

Tout en parlant, Alvare s'était dirigé vers le campement.

— Eh bien ? demanda Suzanne qui venait à sa rencontre.

Alvare la mit au courant en quelques mots. Puis il s'assit et se mit à réfléchir.

— Dolagnon, s'écria-t-il, en bout de quelques instants, j'ai mon affaire !

— Quoi donc, capitaine ?

— Tu sais bien, le rocher où je grimpe tous les jours avec ma fille ?

— Oui, je sais. Mademoiselle Suzanne grimpe bien !

— D'accord. Mais ce n'est pas de ça qu'il s'agit. Je voudrais le dire que, de là-haut, on commande absolument le rocher de Pedro. Lobston, qui avait sans doute ce rocher inoccupé, n'a pas compris qu'en quand il a choisi l'emplacement de son camp. Nous allons profiter de son ignorance.

— Comment ?

— Tu me demandes comment ?... C'est pourtant facile à comprendre. Je vais en monter avec hommes là-haut avec neuf de nos jeunes gens. Je garderai le dixième pour mon usage personnel et ce ne sera pas celui là qui fera le moins de besogne.

— Mais on vous verra monter.

— On nous verra monter !... Comment diable veux-tu qu'on nous voie, en pleine nuit et par un temps couvert ?

— Quoi ! vous voulez monter maintenant ?

— Bien entendu. Plus tard, le ciel pourrait s'éclaircir. Les hommes commencent là-haut ; voilà tout.

— Mais ils ne verront pas monter !... C'est déjà dangereux de monter le jour ; à cette heure, [illegible].

— Allons donc ! J'espère bien qu'ils ne sont pas si maladroits que ça. Carlos, ce ne sera pas commode ; mais je me charge de les laisser un à un s'il le faut.

— Oh ! capitaine, s'exclama Dolagnon, les yeux écarquillés, vous êtes terrible !

— Je ne demande pas mieux que de l'être. Mais complétons le programme.

Toi, tu défileras le reste de nos hommes dans la quebrada (tu n'en laisseras que quatre au campement) avec ma fille : Caprice, Pacheco, Juan et Philippe). Tu sais que cette quebrada décrit un demi-cercle autour du rancho de Pedro. Tu exécuteras ton mouvement vers quatre heures du matin. Tu feras garder les deux seules trochas, celle du nord et celle du sud, qui mènent au rancho. En dehors, la brousse est à peu près inextricable : c'est [illegible] Pendant ces [illegible] dirons ou qui l'échapperont [illegible] peut importer. Du moment que tu n'approcheras pas trop du rancho, Lobston n'ira point engager le combat avant l'aube, sans savoir à qui il a affaire. Puis, le plus important, ce n'est pas que tu le surprennes ; c'est que, moi, je le surprenne ; et cette surprise-là ne tardera point.

Au petit jour, tu attaqueras par les deux trochas ; et tu pousseras quelques hommes dans la brousse, aux deux extrémités qui [illegible] plus clairs où l'ennemi pourrait essayer de passer. Vous aurez bien soin de ne pas tirer sur la terre-plein, parce que [illegible] notre perchoir, nous commencerons à le nettoyer dès que nous verrons les hommes de Lobston sortir de leurs abris. En ramenant nos balles qui leur tomberont du dos pendant que les vôtres leur [illegible] les flancs, ils seront pris d'une [illegible] folie : ils ne tiendront pas cinq minutes. Les plus braves, avec Lobston, essayeront de rompre tes lignes : c'est à ce moment-là qu'il faudra que tu aies l'œil et que tu [illegible] de capturer l'Anglais sans l'abîmer.

Puis, quand tu auras besoin de l'avancer sur le terre-plein pour ramasser le reste des gens de Lobston, que nous aurons canardés chacun de notre côté, tu donneras un coup de sifflet.

Maintenant si, par hasard, les soldats de l'Anglais se rassemblaient sous mes fusils avant que tu les eusses attaqués, je tirerais